



## QUESTIONS DP CFDT Réunion au 18 septembre 2013

- 1) **Q:** Temps de parcours Liane 6 Vacances scolaire à revoir (B)  
**R:** Nous verrons cela avec la commission horaire.
- 2) **Q:** Terminus fontaine (géant) mettre un banc au terminus. (B)  
**R:** La demande à l'entreprise « Giraud » a été effectué.
- 3) **Q:** Pourquoi pas d'eau au terminus L13, pour se laver les mains(B)  
**R:** Il y a du gel désinfectant dans chaque terminus avec des bombonnes d'eau potable.
- 4) **Q:** Confusion sur la nouvelle prise de service Monge avec hôpital, demande d'information. (B)  
**R:** On précisera afin d'éviter les confusions.
- 5) **Q:** Planchette de doublage, aucune information de marqué. (B)  
**R:** Nous faisons le nécessaire pour que cela soit affiché.
- 6) **Q:** Peut-on avoir une consigne exacte pour les pompistes avec un marquage pour les deux types de bus ? (B)  
**R:** Dès le marquage effectué, nous ferons passer les consignes pour un meilleur fonctionnement.
- 7) **Q:** Toujours aucun support TM dans les bus. (B)  
**R:** Ce support a été validé dans la rame 1025, nous ferons un essai du même type dans un bus et ferons confirmer cela.
- 8) **Q:** Darcy Devosge (Dev3) feu tricolore trop haut peut-on avoir un répétiteur bas? (B)  
**R:** Nous verrons pour effectuer cela sur le feu bas.
- 9) **Q:** Navette "Gruau" et Jumper sur Diviacity et B23, peut-on faire vérifier les feux stop, les agents ne peuvent le faire en prise de service. (B)  
**R:** Nous ferons effectuer un contrôle à posteriori.
- 10) **Q:** Rame 1008 en M2 la climatisation fait un bruit d'avion, peut-on faire le nécessaire? (T)  
**R:** Il n'y a aucun signalement qui a été effectué par le PCC (Nous demandons à chaque agent qui remarque des dysfonctionnements tram ou bus de le signaler au PCC en demandant que ce signalement soit enregistré pour l'atelier).
- 11) **Q:** Sécurité sur le Mail à Chenôve et les transversales Godrans Château !!!(T)  
**R:** Une réunion le 23 septembre aurait lieu avec la ville, pour des aménagements. Nous signalons à l'entreprise que si rien n'est effectif au 30 septembre, nous prendrons les mesures nécessaires auprès de toutes les autorités (STRMTG, préfecture,...) et qu'une action sera menée sur cette partie très dangereuse du réseau
- 12) **Q:** Transfo N°14 sur site surchauffe et Bip fréquemment quand y aura-t-il intervention alors qu'Inéo n'a pas le droit d'accès? (G)  
**R:** La semaine 37, il y aura une modification sur la porte avec une grille pour éviter une surchauffe du transfo.
- 13) **Q:** Pourquoi les mécanos de l'atelier n'ont plus de vélo pour se déplacer sur le dépôt? (G)





R: Au dire du responsable, il y aurait toujours des vélos pour se déplacer : les mécanos les cherchent toujours. Ils iront voir leurs responsables pour en bénéficier.

14) Q: Pourquoi ce grand dysfonctionnement lors du concert de rentrée (Vente de titre à 1€80 pour la soirée, horaire de bus non conforme et conducteurs non prévenus, aucune communication en interne) (G)

R: En effet nous reconnaissons. Le service des méthodes a envoyé les informations par leur logiciel pour ce service au logiciel du planning. A l'intégration tous les services n'ont pas été mis en fonctionnement, de plus le suivi de cette manifestation n'a pas été suivi comme nous l'aurions souhaité et de ce fait nous ferons mieux l'année prochaine.

15) Q: Salle Diderot (G) :

a. Q: Pourquoi l'entreprise ne veut-elle faire d'affichage ?

R: Nous n'en ferons jamais, seul un affichage électronique (type intranet) pourra émerger.

b. Q: Nettoyage pas correct (toujours à faire).

R: Nous reprendrons rapidement avec la personne afin que cela soit assuré correctement.

16) Q: Pas de communication aux conducteurs lors des infos « STOP » sur le SAE, Pourquoi ? (T)

R: A l'instant « T » cela reste une info rapide pour l'arrêt immédiat des rames, Le personnel du PCC dans ces moments de crise doit gérer plusieurs infos en même temps et se trouve souvent déjà en communication radio.

17) Q: Programmation des arrosages automatique la nuit cela surprend et glisse, la journée. (T)

R: Le système d'arrosage n'est toujours pas réceptionné et nous n'avons pas la main pour modifier les horaires.

18) Q: Pourquoi les heures supplémentaires effectuées dans le service E.C. ne sont-elles pas récupérables et systématiquement payées ? (E.C.)

R: Nous signalons que la récupération est toujours possible.

19) Q: Service de nuit quand peut-on voir le contrôle plus souvent? (E.C.)

R: Le service fait le tour des véhicules en fonction des charges des véhicules, donc cela peut montrer un plus faible passage en service de nuit par le contrôle. Par contre comme chaque soir en termes de sécurité les véhicules sont vus en fonction d'un tour prédéfini à l'avance.

20) Q: Où en sont les travaux de réfections, d'aménagement et de mise aux normes de l'atelier (Fosse, Tour, Tram,...) (A, G)

R: Pour le tour en fosse, un outil au carbone permet d'obtenir des copeaux de petites tailles, qui sont mieux récupérés.

21) Q: Pourquoi les promesses données par les responsables de l'atelier ne sont tenues? En effet les agents qui font des astreintes devaient passer d'OP2 à OP3. (A, G)

R: Il n'a jamais été dit cela aux agents (Comme d'habitude en effet les paroles sont sélectives et les personnes qui entendent sont des menteurs !!!!!!!!!!!!!!!), le personnel de l'atelier saura en tirer des conséquences).

22) Q: Où est le PV de destruction du tractopelle ? (A, G)





**R:** D'après Mr Oudot responsable de l'atelier « BUS », celui-ci serait disponible à l'atelier. Nous demandons de le voir, et qu'il soit annexé au PV du compte rendu. Cela nous est refusé pour des raisons abracadabrantes. **Nous nous posons plusieurs questions de ce fait :**

- ✓ Le tractopelle a-t-il vraiment été détruit ?
- ✓ Que cache l'entreprise par la réponse de son responsable ?
- ✓ L'entreprise a-t-elle perdu ce matériel et ne veut pas l'admettre ?
- ✓ Le matériel a-t-il été volé (et qui en était responsable et qui ne l'a pas dit au bon moment) et à ce moment un dépôt de plainte doit être effectué par le responsable de l'atelier.
- ✓ Y aurait-il erreurs de certaines personnes et l'entreprise ne veut pas voir ce qui s'est passé ?

23) **Q:** Pourquoi le mécano qui a eu un accident sur le dépôt, a-t-il passé un test alcoolémie sans utiliser la procédure entreprise? (A, G)

**R:** Le test a été négatif et le salarié aurait répondu à son responsable qu'il ne souhaitait pas être accompagné par un agent de l'atelier. Nous demandons à l'entreprise de créer un document dans la charte « Alcoolémie » qui stipule que le salarié a effectivement refusé la présence d'un collègue et en premier lieu un délégué CHSCT.

24) **Q:** Pourquoi l'agent qui a eu un accident sur le dépôt avec le véhicule électrique, a dû continuer de travailler et l'accident est-il déclaré correctement en AT? (A, G)

**R:** En effet d'après le responsable l'accident n'a pas été déclaré en A.T., ce qui est une erreur. Nous rappelons à Mme Huart que tout accident dans le temps de travail doit être déclaré. D'après Mr Oudot on ne va pas tout déclarer dès qu'un agent se met un coup de marteau. On voit que ça fait longtemps qu'il n'a pas pris un marteau depuis longtemps. Nous engageons chaque agent de déclarer en A.T. un accident survenu au cours de son service. Nous rappelons à l'entreprise que la colonne de direction du véhicule électrique a été tordue par le genou du salarié. Ce n'est pas un petit incident comme une éventuelle égratignure !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

25) **Q:** Suite à cet accident un arbre des causes a-t-il été déclenché et de ce fait peut il y avoir une identification des poteaux sur le dépôt afin qu'il soit visible (surtout dans la pénombre). (A, G)

**R:** Le salarié a été vu par le directeur de la DMA pour explication. Le service DRH signale qu'un arbre des causes sera fait malgré cela. Les poteaux sur le dépôt seront identifiés en fonction des contraintes données.

26) **Q:** Stationnement parking bus: Peut-on avoir un marquage par poteau arrière (un poteau deux numéros) à cheval sur les deux travées pour signaler les emplacements bus (à faire avant l'hiver) (A, B)

**R:** ce sera fait de cette façon-là.

27) **Q:** Dans les fosses afin de souffler les filtres à air et les clim, peut-on avoir un système autre que la « Soufflette » de base qui envoie toutes les particules dans les poumons des salariés, à minima, une extraction ? (A, B)

**R:** Cela doit-être fait en extérieur avec une soufflette adaptée et masque sur le visage.







28) Q : Peut-on équiper les camions de dépannages de bandes réfléchissantes (à l'instar de tout type de véhicules comme les APRR), afin qu'ils soient visibles de tout temps ? (A, B)

R : Oui nous le ferons.

29) Q : Demandons un marquage de couleur au sol au niveau des ponts « à futs », en fonction des types de véhicules afin d'éviter de se mettre à « quatre pattes pour vérifier que le véhicule est bien positionné ? (A, B)

R : Cela est un des thèmes du groupe de travail et cela sera réalisé.

30) Q : Quand le règlement intérieur avec façon de travailler sur le nouveau dépôt sera mis en fonction ? Toutes les sociétés travaillant sur le site y seront-elles contraintes ? Y aura-t-il un radar type pédagogique installé comme cela se dit actuellement (afin que tous les personnels sur site soient astreint aux mêmes conditions de vitesse) ? (A, B)

R : Il y aura un radar pédagogique installé sur le dépôt et toute l'entreprise, ainsi que les intervenants y seront contraints. Les consignes de sécurités seront édités et à respecter et seront annexées au règlement intérieur.

31) Q : Camion CLD (A, B) :

a. Aménagement des coffres en extérieur à faire.

R : Ok avec la participation des utilisateurs.

b. Revoir les permis associés à la conduite de ce véhicule.

R : La réponse du ministère des transports est affichée à l'atelier pour ces types de permis

32) Q : Réparation de la 1022 où cela en est-il ? (A, T)

R : La réparation n'est pas à la charge de Kéolis. Alstom et le transporteur cherche un carrossier sur Dijon pour la faire réparer car celle-ci est lourde. Cela devrait être fait avant février 2014 !!!!!!!!!!!!!!!

33) Q : Rame ou en est le fonctionnement des radios FM (1001 par exemple) ? (A, T)

R : Nous n'avons pas de « SAT » signalé atelier venant du PCC. Nous vous rappelons à tous que chaque défaut doit être signalé au PCC pour cela remonte à l'atelier.

34) Q : Tramway sur pare-brise trace d'eau suite eau du dépôt calcaire qui se met sur les carreaux en séchant mauvaise visibilité. (A, T)

R : Un détergent plus agressif a été utilisé et apparemment cela fonctionne.

35) Q : Pourquoi les procédures sécurité ne sont-elles pas appliquées lors de la mise à la destruction des bus (S) :

a. Pas de siège conducteur pour aller conduire le bus de l'atelier vers Godard.

R : Un siège relais doit être mis !!!!! Nous signalons au responsable que ce n'est pas la réalité et lui demandons de vérifier cela.

b. Lors de la récupération des roues le véhicule n'est pas sur chandelles.

R : La procédure est écrite et doit être respecté. Nous demandons aux agents qui se retrouveraient dans cette situation de refuser de travailler sous un bus sans chandelles et appeler leur responsable pour que cela soit respecté. Si cela ne va pas qu'ils appellent un délégué pour faire respecter cela.





36) Q : Agence commerciale : Est-il logique que début septembre, il y ait jusqu'à plus de deux heures d'attente avec des files de clients interminables. Quelle en est la raison ? Les conditions de travail sont intenables. (MKT)

R : Dans le cadre des nouveaux titres gérés par l'agence commerciale, il y a eu vraiment une pointe qui devra être résolue. En effet les clients peuvent venir depuis le 20 du mois précédent et les titres « sociaux » peuvent être pris pour 4 à 5 mois d'avance.

37) Q : Agence commerciale : Escalier extérieur devant cassé à revoir (sur environ 1 mètre) (MKT)

R : Le devis est signé et l'intervention est prévue pour la semaine prochaine.

38) Q : Agence commerciale : Rideau de froid ne fonctionne pas à l'entrée (MKT)

R : Actuellement cela fonctionne correctement.

39) Q : Agence commerciale : Signalétique intérieur toujours pas installé (MKT)

R : Il n'y aura rien d'ajouter, nous insistons sur la signalétique de sortie pour les clients.

40) Q : Divia services : Problème de climatisation (refroidissement), jeudi 1<sup>er</sup> août 30 degrés comment cela se fait-il ? comment faire ? (MKT)

R : Ce jour-là le maximum mesuré était de 28°. Les réglages doivent être sur les boîtiers en mettant sur une position médiane avec fenêtres fermées. Malgré les explications la gestion de la température n'est vraiment pas optimum dans ce bâtiment.

41) Q : Demandons de l'embauche maîtrise afin de pallier les absences longues durées. (PCC une personne à temps plein au moins, RG une aussi, cela fait trois ans qu'il manque 1 responsable de groupe en permanence au vu des diverses absences). (M)

R : Ce sont des hypothèses à voir et ne sera pas décidées avant l'arrivée du directeur en novembre 2013.

42) Q : Quand sera programmée la formation sur le « temps différé » aux agents du PCC ? (M)

R : pas avant 2014 au vu des autres formations qui seront faites (en particulier les recyclages)

### Questions diverses :

- ✓ Q : Pare soleil coté sur bus hybrides à revoir. Le 2430 est lui bien installé à prendre comme modèle.
- ✓ R : Nous regardons cela.
- ✓ Q : Suite à l'incident de roue qui s'est dévissé, nous demandons la vérification des visseuses de visseuses pneumatiques.
- ✓ R : Il existe une procédure pour cela et nous la suivrons pour ce matériel.

## QUESTIONS Comité d'entreprise Réunion au 18 septembre 2013

1) Q : Approbation du procès-verbal de la réunion de juin 2013.





*R.: Ok*

2) *Q.: Approbation du procès-verbal de la réunion juillet 2013.*

*R.: Ok*

3) *Q.: information sur la fréquentation du réseau Divia après un an de réseau Bus + Tram*

*R.: fréquentation du réseau Tram est plus importante que celle qui avait été escompté.*

✓ T1 39900 V/J

✓ T2 32100 V/J

✓ Réseau : 161000 V/J

Le Tram prend 43% des voyageurs, Lianes et corol 40% les 17% sur les lignes. D'Aout 12 à Aout 2013, T1 plus de 10 millions de voyageurs et T2 6M, soit un total de 16.7M de voyageurs en un an avec 1M731 kilomètres.

4) *Q.: Demande d'un point sur la billettique*

*R.: Une nouvelle version de logiciel a été installée chez les dépositaires. Pour le Web services une nouvelle version est en cours. Les TPV seront modifiés ce 19 septembre. Pour le logiciel embarqué un nouveau logiciel est en cours de mis en place (trop d'infos remontaient au serveur).*

*Vix et Scancoin toujours en pourparlers sur le système d'encodage des tickets sans encodage. Pour le passage au ticket a encoder pas encore de date sachant que la garantie d'achèvement est déplacé à janvier 2014.*

5) *Q.: Demande d'arrêt du projet rechargement à bord*

*R.: L'arrêt de la prise en charge VIX est au 13/1/14, pour l'instant techniquement cela ne fonctionne pas. Nous verrons à ce moment-là.*

6) *Q.: Point concernant les locaux*

a. *Ou en est la mise à disposition de la salle Debrosses.*

*R.: Les locaux sont prêts, les meubles livrés. Il reste à mettre le système d'accès. Une réunion est prévu avec la copropriété est prévu sous quinzaine et les travaux pourront être fait dans la foulée. Livraison à partir de mi-octobre.*

b. *Demande d'un point sur la mise aux normes handicap des locaux sociaux.*

*R.: Les locaux ont été validés et les travaux ne sont toujours pas programmés.*

c. *Quelles dispositions à prendre suite aux évènements au niveau des pompes le 27 août dernier ?*

*R.: Une rencontre avec l'architecte a été faite suite à cet incident. Une malfaçon est en cours de résolution.*

d. *Demande relative à la réponse de la direction en réunion DP de juin 2013 concernant la possibilité d'être accompagné par les ayants droits au CE.*

*R.: Une consigne a été rédigée fin août et diffusé au gardien du CEM. Les ayants droits ou accompagnants pourront accompagner les salariés à conditions de passer par le gardien et demander un badge visiteurs.*







e. Demande de mise en place d'une procédure fixant les règles d'accès aux bornes de rechargement pour véhicules électriques sur le parking du CEM.

R: Aujourd'hui seuls les véhicules de service sont autorisés à recharger. Une procédure va être écrite pour l'accès à ses bornes.

7) Q: Demande de mise à jour du plan de prévention N° 12\_008\_03

R: En effet ce plan n'est pas mis à jour, il le sera fait d'ici la fin du mois.

8) Q: Demande de communication du nouveau plan de transport.

R: Il a été revu à la demande du grand Dijon et en particulier sur les grèves du samedi avec une demande d'avoir la Diviacity (surtout l'après-midi), ainsi qu'un service soirée avec au moins le Tram.

9) Q: Demande d'information sur la procédure de dépôt de plainte pour dégâts matériel intérieur et extérieur. Le salarié doit-il également porter plainte ?

R: Non car il n'y a aucun préjudice pour le salarié.

10) Q: Demande d'un point sur le panneau sécurité.

R: Le nouveau panneau n'est toujours pas installé. L'ancien reste alimenté.

11) Q: Demande d'information sur la procédure disciplinaire suite agression de ces derniers mois.

R: Le salarié suite à son agression n'a pas eu la bonne réaction. Les élus du CE demande la prise en compte, du fait que cet agression n'est pas anodine et ne devrait pas avoir lieu.

12) Q: Question relatives au tram :

a. Demande d'un point sur l'étude des sièges Tram

R: Il n'y a aucune avancée sauf sur les accoudoirs.

b. Demande de mesures des courants résiduels au niveau du Bd Clémenceau, place du 1<sup>er</sup> mai, Place Darcy et république.

R: Pas de soucis, nous demanderons à ERDF les documents réalisés.

13) Q: Demande d'information sur les procédures de remorquages bus et tram.

R: Nous demandons d'annexer au PV toutes ces procédures (Tram atelier avec railroute) et celle des bus qui n'existe la créer en fonction des règles existantes aujourd'hui dans l'entreprise et du code de la route. L'entreprise s'engage à le faire.

14) Q: Demande d'information sur la grille de congés de l'atelier pour 2014.

R: C'est en cours de fabrication et celle-ci sera à l'équivalent de la conduite avec grille de priorité tournante et demande sur novembre de l'année N-1

15) Q: Demande de temps adapté à la fin de service (Lavage, pompe et remisage)

R: Nous ne changeons rien pour l'instant. S'il y a du retard, celui-ci sera payé en heures supplémentaire. Nous verrons après ces modifications s'il y a lieu de changer le temps.

16) Q: Demande de respect et d'application des L2222-29 à 2323-32 du code du travail et notamment l'article L2323-6 : Saisonnalité du tram, changement des services pour concert de rentrée, changement d'horaires d'ouverture de l'agence commerciale.

R: Nous vous rappelons que l'avis du comité d'entreprise se fait sur des aspects généraux et





globaux des changements. Ces points ne sont que des pointes particulières qui n'ont pas à être débattus en CE. Même si nous avouons que le concert de rentrée aurait pu avoir une meilleure gestion.

17) Q: Demande d'information sur la valeur du point habillement des 5 dernières années.

R: de 2007 à 2011 le point est 1€88. Depuis 2012 celui-ci est passé à 1€93.

18) Q: Point relatif à la formation professionnelle :

a. Information sur les formations concernant les conducteurs pour le dernier quadrimestre 2013.

R: Formation sur les hybrides →300 CR jusque fin d'année, 6FCO→50 Cr, Habilitation Tram en novembre, recyclage tram à partir de fin novembre (2 jours avec remorquage poussage)

b. Demande d'information sur les formations programmées d'ici la fin de l'année pour les autres services.

R: Recyclage pour les régulateurs PCC, Incendie et évacuation pour l'atelier (RIA) et habilitation électrique aussi atelier.

c. Demande de respect des temps et méthodes de formation pour les nouveaux embauchés.

R: les deux dernières sessions ont été gérées différemment car nous avons dû embaucher rapidement et mettre les Cr au volant pour gagner en effectif pour les congés d'été.

19) Q: Demande d'information sur la manière dont sont gérés les 40% pour les délégations sur service de nuit.

R: Ok les 40% à revoir dans le décompte les Cr concernés.

20) Q: Demande d'application de l'article 2-1 de l'accord NA 2013 concernant la prime d'habillement et déshabillage pour le service maintenance dès janvier 2013, au même titre que la valeur du point.

R: Ce sera au 1<sup>er</sup> avril comme inscrit dans le protocole.

21) Q: Demande de paiement du temps de déplacement des élus pour se rendre aux réunions hors du temps de travail.

R: Comme le précise la jurisprudence, si une réunion ne se passe sur l'agglomération, le temps sera pris en compte.

22) Q: Points sur les recrutements et embauches.

R: 6 Cr en octobre, 6 en décembre. 2 recrutements agents pole MUVI dont un en remplacement. Un recrutement fait agent de gestion de maintenance à l'atelier. Recrutement en cours mainteneurs Tram. 1AVSR. 1 Comptable. Un contrat pro qui passe en CDD pour le service sécurité.

23) Q: Demande relative à une réelle passerelle au sein de l'entreprise pour intégrer le métier de la conduite sachant que le groupe Keolis a pour projet de mettre en place un accord sur la mobilité entre réseau au niveau national avec des garanties liées à la rémunération et à l'ancienneté.

R: Le personnel de la DMA pourra passer les tests sans avoir à passer par le système Pole







- 24) Q: Demande relative à la mise à jour du règlement intérieur et du livret des avantages sociaux.  
R: Les avantages sociaux seront traités rapidement mais pas en septembre. Pour le règlement intérieur cela est en cours de mise à jour.
- 25) Q: Ou en sont les discussions entre le SDIS et Kéolis Dijon  
R: Rien mais nous essayerons de le faire.
- 26) Q: Ou en est l'entreprise sur le contrat de génération dont la date limite est le 30 octobre 2013 avant la pénalité.  
R: Réunion le 2 octobre.
- 27) Q: Demande d'accès au restaurant d'entreprise du laboratoire URGO de Chenôve.  
R: Nous verrons cela mais absolument pas sûr.
- 28) Q: Quand seront présentés les résultats de l'enquête « Mieux être au travail ».  
R: Pas le temps pour l'instant nous devons faire l'analyse.

La prochaine réunion **CE** aura lieu le **16**  
**Octobre**, **DP** le **16 Octobre**

